

Communiqué DE PRESSE

Paris, le 23 octobre 2025

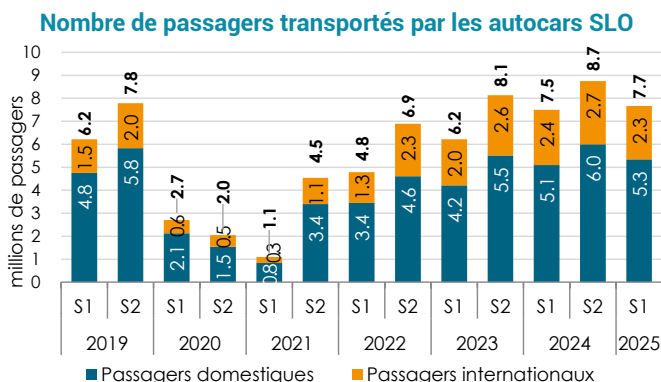
À la mi-année 2025, la croissance du marché des autocars de longue distance librement organisés se poursuit mais plus modérément

Après avoir connu des fortes croissances à la sortie de la crise sanitaire, le marché des autocars (Services Librement Organisés) de longue distance progresse, début 2025, à un rythme plus modéré. Le secteur reste porté par la fréquentation domestique, en augmentation par rapport à début 2024, alors même que le prix moyen acquitté par les passagers domestiques augmente.

Les données actualisées relatives au bilan du marché des autocars sont à retrouver sur le [portail de datavisualisation de l'ART](#).

LE TRAFIC AUGMENTE LÉGÈREMENT SUR UN AN

À la mi-2025, 5,3 millions de passagers ont voyagé sur des liaisons domestiques, soit une hausse de 5 % en un an. La progression du nombre total de passagers est toutefois freinée par une légère baisse de 3 % sur les liaisons internationales¹. Par conséquent, le nombre total de passagers qui ont voyagé en ou traversé la France atteint 7,7 millions, en hausse modérée de 2 % par rapport à mi-2024.

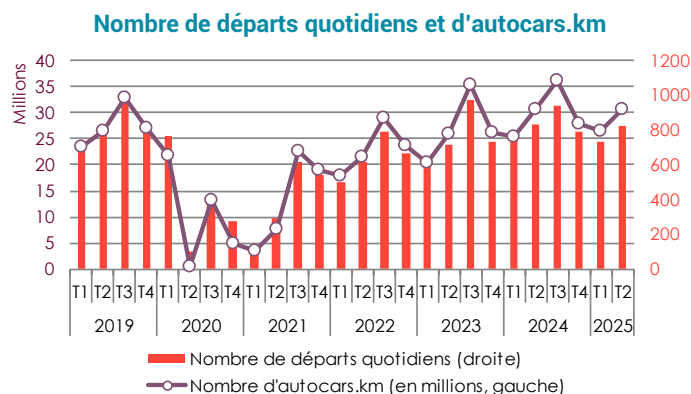


Source : ART

Nb : Les éventuelles différences entre la somme des données présentées ci-dessus et le total affiché proviennent de l'usage de valeurs arrondies.

¹ Des révisions ont été apportées à la fréquentation totale en raison de corrections des données de la fréquentation internationale sur le territoire national depuis 2015. Retrouvez les données mises à jour sur <https://opendata.autorite-transport.fr>

Du côté de l'offre, les distances parcourues par les autocars SLO continuent de progresser à la mi-2025 (en hausse de 2 % sur un an pour atteindre 57 millions d'autocars.km). La fréquence des autocars SLO, quant à elle, recule de 3 % sur la même période pour s'établir à près de 780 départs quotidiens.

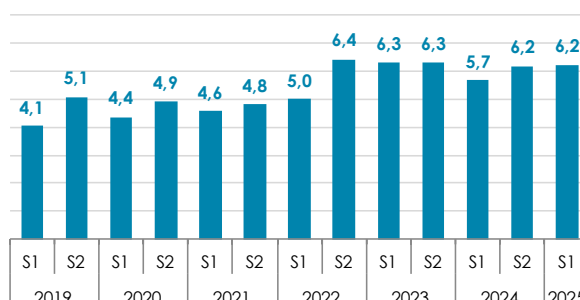


Source : ART

LA RECETTE KILOMÉTRIQUE EST EN HAUSSE ET RETROUVE SON NIVEAU DE 2023

La recette par passager domestique pour 100 km à la mi-2025 a progressé de 10 % sur un an pour revenir au-dessus de 6 euros, et ce alors que le taux d'occupation reste stable sur la même période (en hausse de 1 point seulement pour s'établir à 64 %).

Recette par passager domestique pour 100 km (en euros HT)



Source : ART

DECOUVRIR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PORTAIL DE DATAVISUALISATION DE L'ART

Le [portail de datavisualisation de l'ART](#) présente les tableaux de bord interactifs sectoriels. Les données des autocars SLO sont regroupées en quatre catégories : Fréquentation, Offre, Qualité de service et Résultats économiques, sociaux et environnementaux. Les tableaux de bord « Autocar » sont mis à jour à mi-année ou annuellement selon les données.

Portail de datavisualisation de l'Autorité de régulation des transports

Bienvenue sur le portail de datavisualisation de l'Autorité de régulation des transports. Celui-ci vous permet d'accéder à un ensemble de tableaux de bord interactifs et jeux de données mis à jour et enrichis régulièrement sur les secteurs de régulation de l'Autorité.



Contact presse : Karine Léopold, Cheffe du service communication
karine.leopold@autorite-transport.fr

À propos de l'Autorité de régulation des transports

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a élargi les compétences du régulateur aux activités routières – transport par autocar et autoroutes. Le 15 octobre 2015, l'Araf est ainsi devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer), avec la mission de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles, au bénéfice des clients des transports ferroviaire et routier.

Compétente pour la régulation des redevances aéroportuaires depuis le 1^{er} octobre 2019, l'Arafer est devenue l'Autorité de régulation des transports (ART) à cette date. Enfin, la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a étendu les compétences et missions de l'Autorité à l'ouverture des données de mobilité et de billettique, ainsi qu'à la régulation des activités de gestionnaire d'infrastructure et des activités de sûreté exercées par la RATP en Île-de-France.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de cinq membres indépendants choisis pour leurs compétences économiques, juridiques ou techniques dans le domaine des services numériques ou du transport, ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis le 29 décembre 2023 par Thierry Guimbaud.